

Résolution 507

contre la privatisation de Swisscom

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- Swisscom est un patrimoine public appartenant, de ce fait, à la collectivité ;
- Swisscom est une entreprise publique florissante qui contribue, annuellement, à alimenter les caisses de l'Etat fédéral ;
- une des activités de Swisscom est de garantir l'infrastructure de base en matière de télécommunications au niveau de l'ensemble du territoire suisse ;
- au-delà de ses activités en concurrence effrénée, Swisscom garantit toujours, hors de la logique purement économique, un accès démocratique aux technologies des télécommunications et une certaine équité entre ses clients, même si ceux-ci habitent dans une région peu accessible et donc peu rentable ;
- Swisscom poursuit une activité de service public ;
- Swisscom possède des réseaux d'une grande qualité (infrastructure de base contribuant à la bonne marche d'une société humaine), patrimoine public, payé par la collectivité et le fait que tout bradage au privé est inacceptable ;
- il est utile, lors des réflexions et des débats sur les privatisations, de bien dissocier les activités de services en concurrence avec celles de mise à disposition d'infrastructures publiques de base ;
- l'importance des télécommunications et de l'accès aux nouvelles technologies est majeure et grandissante dans la vie sociale et économique d'un pays ;
- les Genevoises et Genevois sont très attachés à leurs services publics et à la préservation de la qualité de leurs prestations ;
- la position gouvernementale sur l'éventuelle prise majoritaire du privé dans le capital de Swisscom n'est pas en adéquation avec les derniers votes des citoyennes et citoyens genevois concernant le service public,

invite le Bureau du Grand Conseil

à communiquer, aux autorités fédérales, le refus du parlement genevois de voir privatiser totalement Swisscom.